

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE

ARRONDISSEMENT : Mende

CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 29/08/2023

Reçu en préfecture le 29/08/2023

Publié le

ID : 048-214800914-20230803-17_23-DE

**Nombre**

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 17/2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 03/08/2023****OBJET : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE
REVITALISATION ET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
DE RIEUTORT D'AUBRAC**

L'an deux mille vingt trois et trois août à 17 heures 30 , le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Mme Josyane PAGES, Mrs Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Etaient absents : Mme Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr PERRET Nicolas ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée le 4 avril 2023 pour les travaux de revitalisation et d'aménagement du centre Bourg de Rieutort d'Aubrac. Ce marché fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Il souligne que la consultation a été établie en vue de la désignation d'une entreprise pour les 2 lots de travaux.

Il expose les principales étapes de la consultation, et notamment la publication d'un avis d'appel public à la concurrence le 4 avril 2023 au journal d'annonces légales « la lozère nouvelle » ainsi que sur le profil acheteur avec mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le site e-marchéspublics.com

Il précise que la remise était fixée au 28 avril 2023 à 12 heures.

Il a été procédé à l'ouverture des plis reçus le 28 avril 2023 à 18 h.

L'analyse des offres a été faite par la maîtrise d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de la consultation, à savoir : 40% pour le prix, 60 % pour la valeur technique de l'offre.

3 offres ont été reçues pour le lot n°1 et une seule offre pour le lot n°2.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de délibérer sur l'attribution des lots au regard des avis émis.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 29/08/2023

Reçu en préfecture le 29/08/2023

Publié le

ID : 048-214800914-20230803-17_23-DE

Berger
Levrault

délibère et décide à l'unanimité de :

- Attribuer le marché relatif au lot 1 : voirie et réseaux divers concernant les travaux de revitalisation et d'aménagement du centre bourg de Rieutort d'Aubrac à l'Entreprise MARQUET, pour un montant de 255 148.45 € H.T., comme proposé par le rapport d'analyse du cabinet de Maitrise d'œuvre.
- Attribuer le marché relatif au lot 2 : maçonnerie avec PSE 2, concernant ces mêmes travaux d'aménagement à l'entreprise Marquet pour un montant de 172 805.50 € H.T.
- Notifier le rejet des offres des candidats n'ayant pas été retenues,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier.
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Fait à MARCHASTEL le 03/08/2023

Le Maire

